



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2020.12.2

du Conseil communautaire du 1 décembre 2020

Démission de M. Philippe Benassaya de ses fonctions de vice-président du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

Maintien des 15 postes de vice-présidents de la communauté d'agglomération et élection d'un nouveau vice-président.

Date de la convocation : 24 novembre 2020

Date d'affichage : 2 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Magali LAMIR, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Jean-François BARATON, M. Philippe BRILLAUT, M. Arnaud HOURDIN.
Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Christophe KONSDORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à M. François DARCHIS), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Claire

CHAGNAUD-FORAIN), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Alain SANSON (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7 et suivants, L.5211-2 et L.5216-5 ;

Vu le Code électoral et notamment les articles LO.141-1, L.228 et suivants et L.237 et suivants ;

Vu les délibérations n° D.2020.07.2 et 3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 respectivement relatives à la détermination du nombre et à l'élection des vice-présidents de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le courrier de M. Philippe Benassaya du 26 octobre 2020 relatif à sa démission simultanée de ses fonctions de vice-président et de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc ;

Vu le courriel d'information de la démission de M. Benassaya envoyé à M. le Préfet des Yvelines ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

-
- Par délibération du 7 juillet 2020 susvisée, le Conseil communautaire a procédé, lors de sa séance d'installation, à l'élection des 15 vice-présidents suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la nouvelle mandature 2020-2026 :

Marie-Hélène AUBERT
Richard DELEPIERRE
Pascal THEVENOT
Olivier DELAPORTE
Sonia BRAU
Olivier LEBRUN
Philippe BENASSAYA
Richard RIVAUD
Luc WATTELLE
Marc TOURELLE
Stéphane GRASSET
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Jacques ALEXIS
Caroline DOUCERAIN
Patrice BERQUET

- Au terme du second tour de l'élection législative partielle qui a eu lieu le dimanche 27 septembre 2020, M. Philippe Benassaya, Maire de Bois-d'Arcy et vice-président de la communauté d'agglomération, a été élu Député de la 11^{ème} circonscription des Yvelines.

A ce titre et conformément à l'article LO.141-1 du Code électoral susvisé selon lequel « *Le mandat de député est incompatible avec (...) Les fonctions de président et de vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale* », M. Benassaya a adressé au préfet des Yvelines sa démission simultanée de ses fonctions d'élus de la commune de Bois d'Arcy entraînant la fin de ses mandats de vice-président et de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc.

- Il est proposé, par la présente délibération, de maintenir à 15 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et d'élire le successeur de M. Benassaya, qui occupera le même rang que ce dernier dans l'ordre des vice-présidents.

Le candidat proposé par la majorité pour le poste de vice-président est M. Jean-Philippe Luce, nouveau Maire de Bois d'Arcy.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

Le vote a lieu à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la

majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le conseiller qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu vice-président, ni en exercer, même temporairement, les fonctions.

En vertu des articles L.228 et suivants et L.237 et suivants du Code électoral, les cas d'inéligibilité et d'incompatibilité applicables aux communes sont étendues aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de maintenir à 15 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- 2) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection d'un vice-président de la communauté d'agglomération, en remplacement de M. Philippe Benassaya, démissionnaire.

Est élu vice-président de la communauté d'agglomération :

Jean-Philippe LUCE

- 3) la liste actualisée des 15 vice-présidents de Versailles Grand Parc est donc la suivante :

Marie-Hélène AUBERT
Richard DELEPIERRE
Pascal THEVENOT
Olivier DELAPORTE
Sonia BRAU
Olivier LEBRUN
Jean-Philippe LUCE
Richard RIVAUD
Luc WATTELLE
Marc TOURELLE
Stéphane GRASSET
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Jacques ALEXIS
Caroline DOUCERAIN
Patrice BERQUET

- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 30

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 72 voix , 1 abstention (Madame Anne-France SIMON.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.